

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 12 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRAS Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSION Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : <u>54 Présents</u> . 2024-02-02 : <u>53 Présents</u> . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>55 Présents</u> . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>56 Présents</u> . 2024-02-21 : <u>55 Présents</u> . 2024-02-22 : <u>56 Présents</u> . 2024-02-23 : <u>50 Présents</u> . De la 2024-02-24 à la fin : <u>56 Présents</u> .
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : <u>61 Votants</u> . 2024-02-02 : <u>60 Votants</u> . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>62 Votants</u> . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>63 Votants</u> . 2024-02-21 : <u>61 Votants</u> . 2024-02-22 : <u>63 Votants</u> . 2024-02-23 : <u>57 Votants</u> . De la 2024-02-24 à la fin : <u>63 Votants</u> .

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence.
Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.
Le secrétaire de séance est M. Fabrice DE SANTIS.
Le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2024-02-01 - Désignation du Président d'assemblée pour l'adoption du CFU 2023

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité désigne comme Président ad hoc de l'assemblée M. Jean-Pierre COUTEAU, 2^{ème} vice-Président, pour l'adoption des comptes financiers uniques 2023 de la CC2T.

2024-02-02 - Adoption du Compte financier unique (CFU) 2023

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes financiers uniques 2023 de la CC2T.

2024-02-03 - Affectation des résultats 2023 au budget principal 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats définitifs conformément au compte financier unique 2023 et de les affecter comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000)

Budget N-1 pour mémoire :

<i>Mouvement réels et d'ordre</i>	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	27 710 753,28	1 700 164,08	26 712 317,39	
Dépenses de fonctionnement	27 710 753,28		24 268 953,00	
Recettes d'investissement	6 819 581,72		3 281 219,70	381 298,07
Dépenses d'investissement	6 819 581,72		4 177 501,06	372 351,91

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+2 443 364,39
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 700 164,08
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+4 143 528,47

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	-896 281,36
--	-------------

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 : Besoin de financement Excédent de financement	+8 946,16
F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	887 335,20
C - Reprise des résultats = G + H + I	+4 143 528,47
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	+887 335,20
H - Affectation complémentaire	+1 000 000,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+2 256 193,27
Déficit reporté D 002	0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	2 256 193,27	896 281,36	0,00	1 887 335,20

2024-02-04 - Affectation des résultats 2023 au budget annexe Ordures Ménagères 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats définitifs conformément au compte financier unique 2023 et de les affecter comme suit :

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES TEOM (70002)

<i>Mouvement réels et d'ordre</i>	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	7 477 827,50	1 396 993,50	6 141 353,93	
Dépenses de fonctionnement	7 477 827,50		5 987 418,22	
Recettes d'investissement	1 508 045,60		471 563,63	0,00
Dépenses d'investissement	1 508 045,60		412 182,58	486 991,21

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+153 935,71
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 396 993,50
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+1 550 929,21

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	+59 381,05

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	-486 991,21
Excédent de financement	
F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	+427 610,16
C - Reprise des résultats = G + H + I	+1 550 929,21
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	+427 610,16
H - Affectation complémentaire	+0,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 123 319,05
Déficit reporté D 002	0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	1 123 319,05	0,00	59 381,05	427 610,16

2024-02-05 - Affectation des résultats 2023 au budget annexe Assainissement 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats définitifs conformément au compte financier unique 2023 et de les affecter comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<i>Mouvement réels et d'ordre</i>	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	5 723 912,12	1 500 412,12	4 082 154,66	
Dépenses de fonctionnement	5 723 912,12		3 973 968,72	
Recettes d'investissement	8 677 449,98		8 060 752,82	0,00
Dépenses d'investissement	8 677 449,98		5 219 984,87	271 813,33

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+108 185,94
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 500 412,12
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+1 608 598,06

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	+2 840 767,95

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	-271 813,33
Excédent de financement	
F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	+0,00
C - Reprise des résultats = G + H + I	+1 608 598,06
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	+0,00
H - Affectation complémentaire	+0,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 608 598,06
Déficit reporté D 002	0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	1 608 598,06	0,00	2 840 767,95	0,00

2024-02-06 - Affectation des résultats 2023 au budget annexe Eau 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats définitifs conformément au compte financier unique 2023 et de les affecter comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU 70007

Mouvement réels et d'ordre	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	7 066 238,48	1 581 064,40	5 189 715,38	
Dépenses de fonctionnement	7 066 238,48		4 795 000,40	
Recettes d'investissement	4 324 364,85		1 592 296,18	885 924,84
Dépenses d'investissement	4 324 364,85		2 558 461,62	123 200,17

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+394 714,98
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 581 064,40
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+1 975 779,38

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	-966 165,44
R 001 Excédent de financement	

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	
Excédent de financement	+762 724,67

F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E		+203 440,77		
C - Reprise des résultats = G + H + I		+1 975 779,38		
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :				
G - Couverture du besoin de financement F		+203 440,77		
H - Affectation complémentaire		+0,00		
I - Report en fonctionnement R 002 :		+1 772 338,61		
Déficit reporté D 002		0,00		
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	1 772 338,61	966 165,44	0,00	203 440,77

2024-02-07 - Affectation des résultats 2023 au budget annexe Mobilité 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats définitifs conformément au compte financier unique 2023 et de les affecter comme suit :

BUDGET ANNEXE MOBILITE (71000)

<i>Mouvement réels et d'ordre</i>	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	5 434 129,06	1 974 129,06	3 527 018,64	
Dépenses de fonctionnement	5 434 129,06		3 529 027,18	
Recettes d'investissement	1 928 285,14		778 893,30	12 276,00
Dépenses d'investissement	1 928 285,14		621 058,58	145 212,30

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 008,54
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 974 129,06
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+1 972 120,52

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	+157 834,72

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :				
Besoin de financement	-132 936,30			
Excédent de financement				
F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	+0,00			
C - Reprise des résultats = G + H + I	+1 972 120,52			
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :				
G - Couverture du besoin de financement F	+0,00			
H - Affectation complémentaire	+0,00			
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 972 120,52			
Déficit reporté D 002	0,00			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	1 972 120,52	0,00	157 834,72	0,00

2024-02-08 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Questions et observations de l'assemblée :

B. DOMINIAC souhaitant savoir si le montant de l'autorisation de programme proposée pour l'opération « Site des services techniques » s'entend avec ou sans option, **F. CHARTREUX** précise que le montant prévu ne comprend pas, à ce stade d'avancement du projet, l'option de pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Après cet échange, il est procédé au vote :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve et valide les clôtures, créations et actualisations des autorisations de programme et crédits de paiement tels que précisés ci-dessous :

		MONTANT DES AP / MONTANT DES CP						
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent conseil	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2023)	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2025	Restes à financer au-delà de l'exercice 2026
BUDGET PRINCIPAL								
1302	Réhab. bât. 001	2 364 000	-194 608,50	2 169 391,50	2 169 391,50	0	<i>clôturée</i>	
1702	PLUIH	830 000	-57 097,33	772 902,67	772 902,67	0	<i>clôturée</i>	
1902	Extension CAQ	7 390 000		7 390 000,00	310 747,72	250 000,00	2 700 000,00	4 129 252,28
1903	Base Aviron	2 670 000		2 670 000,00	92 993,82	400 000,00	1 800 000,00	377 006,18
1904	THD	2 300 000	-39 200,00	2 260 800,00	2 260 800,00	0	<i>clôturée</i>	
2101	Site services techniques	100 000	+2 570 000	2 670 000,00	27 951,84	140 000,00	2 200 000,00	302 048,16
2206	Reprise PCJA	2 500 000		2 500 000,00	64 343,36	360 000,00	900 000,00	1 175 656,64
2207	Aides OPAH aux particuliers	447 000		447 000,00	0,00	70 000,00	175 000,00	202 000,00
2208	Vidéoprotection ZAE	450 000		450 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
2301	Aides habitat aux communes	281 000		281 000,00	27 941,70	100 000,00	90 000,00	63 058,30
2302	Perf. énergétique des bât.	250 000	+1 000 000	1 250 000,00		120 000,00	850 000,00	188 551,60
2401	Traversée de DLT		+100 000	100 000		68 000,00	32 000,00	0
2402	Relocalisation RPE		+430 000	430 000		385 000,00	45 000,00	0
2403	Travaux Esch PAM		+750 000	750 000		390 000,00	310 000,00	50 000,00
BUDGET DECHETS MENAGERS								
17001	Platef. déchets verts	1 370 000		1 370 000	533 751,92	628 600,00	207 648,08	0
BUDGET ASSAINISSEMENT								
1003	Trondes STEP	1 350 000	-168 775,67	1 181 224,33	1 181 224,33	0,00	<i>clôturée</i>	
1301	Bouvron STEP	1 582 405		1 582 405,00	398 024,88	582 000,00	204 355,24	398 024,88
2001	Terres Toulousiennes Nord	7 300 000		7 300 000,00	2 413 982,49	4 224 500,00	661 517,51	0
2102	Laneuveville-d.-F.	120 000	+2 200 000	2 320 000,00	87 874,29	440 000,00	1 500 000,00	292 125,71
2201	EU Foug (rue F. Mitterand)	180 000		2 280 000,00	109 053,52	430 000,00	1 500 000,00	240 946,48
2401	Traversée de DLT		+562 000	562 000,00		140 500,00	421 500,00	0
BUDGET EAU								
2002	Sécurisation AEP Parc de Haye	4 129 000		4 129 000	1 938 024,64	492 900,00	1 400 000,00	298 075,36
2202	Station Saint Mansuy	405 000		405 000	44 872,58	90 750,00	269 377,42	0
2203	Sécurisation AEP Lagny et MLT	530 000		530 000	8 537,50	520 000,00	1 462,50	0
2303	AEP Foug (rue Mitterand)	350 000		350 000	0	157 500,00	192 500,00	0
2401	Traversée de DLT		+450 000	450 000		112 500,00	337 500,00	0
BUDGET MOBILITE								
2401	Traversée de DLT		+100 000	100 000		80 000,00	20 000,00	0,00

2024-02-09 - Fixation des taux de fiscalité directe 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**, qui précise que les taux de fiscalité 2024 proposés sont identiques à ceux votés en 2023.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- fixer le taux de taxe sur le foncier bâti à 1,30% pour l'année 2024
- fixer le taux de taxe sur le foncier non bâti à 2,36% pour l'année 2024
- fixer le taux de cotisation foncière des entreprises à 22,26% pour l'année 2024
- fixer le taux de taxe d'habitation à 10,05% pour l'année 2024
- mettre en réserve la fraction de taux CFE correspondant à l'écart entre le taux voté et le taux maximum de droit commun, soit 0,09 %

2024-02-10 - Fixation des taux de TEOM 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**, qui précise que les tarifs de TEOM 2024 proposés sont identiques à ceux votés en 2023.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Fixer le taux de la part fixe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative à 6,60% pour l'année 2024
- Fixer pour l'année 2024 les tarifs de la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (applicables sur les données comptabilisées en 2023) comme suit :
 - Composante unique liée au volume total d'ordures ménagères résiduelles produites :
 - 0,015 € par litre comptabilisé en zone de collecte en apport volontaire
 - 0,020 € par litre comptabilisé en zone de collecte en porte à porte

2024-02-11 - Adoption du budget principal 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal de la CC2T.

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	11 309 129,54	11 309 129,54
Fonctionnement	29 956 910,27	29 956 910,27
TOTAL	41 266 039,81	41 266 039,81

2024-02-12 - Adoption du budget annexe TEOM 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe des ordures ménagères (zones TEOMi et TEOM) de la CC2T.

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 725 871,00	1 725 871,00
Fonctionnement	7 249 758,00	7 249 758,00
TOTAL	8 975 629,00	8 975 629,00

2024-02-13 - Adoption du budget annexe Assainissement 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement de la CC2T.

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	8 591 354,17	8 591 354,17
Fonctionnement	5 844 584,06	5 844 584,06
TOTAL	14 435 938,23	14 435 938,23

2024-02-14 - Adoption du budget annexe Eau potable 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe de l'Eau Potable de la CC2T.

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	4 372 243,88	4 372 243,88
Fonctionnement	7 299 338,61	7 299 338,61
TOTAL	11 671 582,49	11 671 582,49

2024-02-15 - Adoption du budget annexe Mobilité 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe de la mobilité la CC2T.

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 514 031,24	1 514 031,24
Fonctionnement	5 588 120,52	5 588 120,52
TOTAL	7 102 151,76	7 102 151,76

2024-02-16 - Adoption du budget annexe Zone artisanale de Noviant aux Prés 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés de la CC2T.

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	221 067,73	221 067,73
Fonctionnement	199 592,32	199 592,32
TOTAL	420 660,05	420 660,05

2024-02-17 - Adoption du budget annexe Pôle Industriel Toul Europe 2024

La délibération est présentée par **Philippe MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe de l'opération d'aménagement et gestion du Pôle Industriel Toul Europe de la CC2T.

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 949 636,13	1 949 636,13
Fonctionnement	2 475 128,00	2 475 128,00
TOTAL	4 424 764,13	4 424 764,13

2024-02-18 - Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension d'Ovive

La délibération est présentée par **Emmanuel PAYEUR**, qui rappelle l'historique de ce dossier complexe, pour lequel la CC2T a été confrontée à 2 appels d'offres infructueux, qui l'ont conduite à réexaminer le projet et à changer de maître d'œuvre. Il indique que le choix de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre constitue une 1^{ère} étape et réitère son souhait de voir enfin cette opération aboutir.

Fabrice CHARTREUX ajoute que l'ambition du projet et l'enthousiasme qui l'entoure restent intacts, ainsi que la motivation des élus et des services chargés de son pilotage et de son suivi et précise que la fin des travaux est attendue pour 2027.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- désigner lauréat au concours de maîtrise d'œuvre le groupement représenté par SOHO Architecture, avec pour co-traitants TOUZANNE et Associés / CD2I / REGENERATION / GENIE ACOUSTIQUE (...).

2024-02-19 - Avenant n°8 à la délégation de service public pour la mobilité

La délibération est présentée par **Jorge BOCANEGRA**, qui expose les différents points objets de l'avenant proposé et notamment la ligne créée pour desservir la zone industrielle Toul Europe depuis la gare, au vu de la demande constatée. **F. CHARTREUX** souligne une nouvelle fois la réactivité de la collectivité et de son prestataire pour adapter l'offre de services aux besoins des usagers.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le projet d'avenant n° 8 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire (...).

2024-02-20 - Avenant n°7 à la délégation de service public pour le réseau de chaleur

La délibération est présentée par **Olivier HEYOB**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant n°7 à la délégation de service public pour le réseau de chaleur.

2024-02-21 - Avenants au marché de prestations avec la SAUR

La délibération est présentée par **Laurent GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Monsieur Olivier HEYOB indique qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer avec la société SAUR les avenants aux marchés de services relatifs au service de l'eau potable et de l'assainissement/eaux pluviales.

2024-02-22 - Groupement de travaux de VRD avec Pagney-derrière-Barine

La délibération est présentée par **Laurent GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la passation d'un groupement de commandes pour les travaux de VRD à réaliser à Pagney-derrière-Barine, dont la CC2T sera le coordonnateur (...)
- Désigner les membres titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, M. Philippe MONALDESCHI titulaire et M. Laurent GUYOT suppléant (représentants élus parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté),

2024-02-23 - Signature du marché de travaux de VRD à Ecrouves

La délibération est présentée par **Laurent GUYOT**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Les délégués de la commune d'Ecrouves ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- autoriser le lancement d'une procédure adaptée ouverte pour la passation d'un marché de travaux de VRD à Ecrouves

2024-02-24 - Communication MAPA

La délibération est présentée par **Alde HARMAND**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et virements ci-avant indiqués, prises par le Président ou son représentant.

2024-02-25 - Modification du tableau des effectifs – création de poste contrat de projet enfance-jeunesse

La délibération est présentée par **Roger SILLAIRE**, qui précise que les différentes modifications du tableau des effectifs prévues pour cette séance ont été exposées lors du débat d'orientation budgétaire.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la création d'un poste de chargé de mission sur le dispositif de contrat de projet, emploi non permanent à temps complet, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

2024-02-26 - Modification du tableau des effectifs – création de poste SPIC eau et assainissement

La délibération est présentée par **Roger SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les principes énoncés d'élargissement du périmètre d'intervention en régie pour l'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement, à compter du 1er janvier 2025 ;
- Créer 5 postes en contrat à durée indéterminée à temps complet.

2024-02-27 - Modification du tableau des effectifs – modification de poste pôle développement

La délibération est présentée par **Roger SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fermer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, emploi permanent à temps complet, et d'ouvrir un poste de technicien Territorial, emploi permanent à temps complet.

2024-02-28 - Modification du tableau des effectifs – pérennisation poste agente d'entretien

La délibération est présentée par **Roger SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer 1 poste d'adjointe technique territorial à temps complet .

2024-02-29 - Modification du tableau des effectifs – renfort RH/secrétariat

La délibération est présentée par **Roger SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjointe administrative, emploi permanent à temps complet.

2024-02-30 - Modification du tableau des effectifs – modification poste service OM

La délibération est présentée par **Roger SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'ingénieur territorial, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2024.

2024-02-31 - Avenant n°1 convention d'études EPFGE sur la zone de Domgermain

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**, qui rappelle le contexte d'engagement de cette étude sur le site militaire de Domgermain, qui sera libéré à la fin de l'année 2024, **F. CHARTREUX** ajoutant que ces études constituent les premières étapes indispensables, préalables à la requalification de cet ensemble immobilier .

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer avec l'EPFGE l'avenant N°1 à la convention de projet pour la reconversion de la friche militaire de Domgermain.

2024-02-32 - Location local administratif Noviant-aux-Prés

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Le Président indique qu'il s'agit de la part de la collectivité d'une démarche d'incitation à l'installation d'une activité maraîchère sur le territoire, qui à terme débouchera à une cession potentielle du bâtiment.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs de location pour le local administratif ancien siège de la communauté des Côtes en Haye à Noviant-aux-Prés.

2024-02-33 - Exercice droit de priorité achat salle des ventes, ZA Parc de Haye

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son agrément pour l'achat de la parcelle AK 90 sur la ZA du Parc de Haye.

2024-02-34 - Conférence intercommunale du logement

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de constituer la Conférence Intercommunale du Logement selon les modalités réglementaires rappelées dans la délibération.

2024-02-35 - Délégation Permis de louer à Toul

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à déléguer la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'APML à la Ville de Toul sur le périmètre Intra-Muros.

2024-02-36 - OPAH : évolution de l'abondement de la CC2T

La délibération est présentée par **Jean-Pierre COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les évolutions des abondements de la CC2T dans le cadre de l'OPAH 2023-2026 selon les modalités décrites dans la délibération.

2024-02-37 - Station verte – promesse de bail

La délibération est présentée par **Olivier HEYOB**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de confier à la société ALTENS la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien de la station verte multi énergies de GONDREVILLE et autoriser la signature de la promesse et du bail emphytéotique avec ALTENS.

2024-02-38 - Engagement pour la qualité de l'air avec ATMO Grand Est

La délibération est présentée par **Olivier HEYOB**.

Le Président précise que les emplacements identifiés pour la mise en place de ces dispositifs de mesure de la qualité de l'air ont été choisis compte tenu de l'existence de sources de nuisances déjà avérées ou potentielles à proximité (A31, zone logistique, chaufferie) et que c'est dans cette logique qu'un 3^{ème} emplacement a été demandé à Gondreville, proche de la zone logistique et de l'A31, alors qu'il n'était pas prévu au démarrage de la démarche engagée avec ATMO.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETEUX indique qu'il salue évidemment la démarche et demande si la CC2T a en plus l'intention d'adhérer à ATMO Grand Est.

O. HEYOB indique que l'adhésion s'élève à environ 30 000 €, la collectivité n'ayant aucun avantage financier ni technique à le faire, en comparaison avec le coût assez modeste de l'installation des unités de mesure.

P. BRETEUX s'étonne de cette réponse et observe que beaucoup de collectivités ont fait le choix d'adhérer à ATMO.

F. CHARTREUX indique qu'à ce jour, la collectivité a eu peu de contact avec ATMO, ce qui peut expliquer cette réticence à l'instant T. Il considère toutefois que le sujet n'est pas fermé et qu'un approfondissement du partenariat avec ATMO sera sans doute à examiner, dans la mesure où la CC2T, comme beaucoup d'autres

collectivités, aura de plus en plus besoin de repères quant à l'évaluation de la qualité de l'air. L'un des points de vigilance sera néanmoins de s'assurer qu'ATMO aura la capacité de répondre aux attentes de la communauté de communes.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la démarche de mise en place d'unités de mesure de la qualité de l'air sur le territoire ainsi que le contenu de la convention à signer entre la CC2T et ATMO Grand Est.

2024-02-39 - Coopération décentralisée – phase 4 opération AEP avec Oukout

La délibération est présentée par **Emmanuel PAYEUR**.

Questions et observations de l'assemblée :

X. COLIN demandant combien d'habitants auront été desservis en eau potable depuis le début du programme, **E. PAYEUR** indique que cette opération a permis de fournir de l'eau potable à environ 5000 personnes qui jusque-là n'y avaient pas accès.

G. GUYOT demandant si une ressource pérenne a pu être trouvée, **E. PAYEUR** confirme ce point, qui était l'une des préoccupations majeures du projet.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le versement d'une subvention pour l'OMCI de 20 000 € sur le budget 2024 au titre de la loi OUDIN, et d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie pour l'OMCI de 29 000 € correspondant au solde de la subvention de l'AERM et de Terre d'Eau en Partage.

2024-02-40 - Convention pluriannuelle avec le JDM

La délibération est présentée par **Emmanuel PAYEUR**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de la convention pluriannuelle 2024-2026 de soutien au JDM qui renouvelle l'engagement financier et technique de la CC2T.

2024-02-41 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

La délibération est présentée par **Fabrice CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

ANNEXE - AGENDA

	AVRIL 2024		MAI 2024		JUN 2024
1		1		1	
2	COMMISSION HAB & URBA	2		2	
3		3		3	
4	COM SP	4		4	COM MOBILITE
5		5		5	
6		6		6	COM THEMA
7		7		7	
8		8		8	LES COULISSES DE LA COM'COM
9		9		9	
10	COM COMMUNICATION	10		10	
11	CC (BP 2024)	11		11	CONSEIL EXPLOITATION
12		12		12	
13		13		13	COM DES MAIRES
14		14		14	
15		15		15	
16		16		16	
17		17		17	
18		18		18	COM ECO
19		19		19	
20		20		20	
21		21		21	
22		22	COFIL RLPI	22	
23		23	COM DES MAIRES (GDV)	23	
24		24		24	
25		25		25	
26		26		26	
27		27		27	CC
28		28	COMMISSION URBA-HABITAT	28	
29		29	COMMISSION ECO	29	
30		30	COMMISSION EAU&ASS	30	
		31			